



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Physique Appliquée et Ingénierie Physique**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme Nadia PELLERIN **Professeure des Universités**

Vice-Président du jury :

- M. Romain JOUSSOT **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- M. Nadjib SEMMAR	Professeur des Universités
- M. Youssef KEBBATI	Maître de Conférences
- M. Nuno CERQUEIRA	Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans le 03/12/2025

Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Physique Appliquée et Ingénierie Physique**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Romain JOUSSOT Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Nadia PELLERIN Professeure des Universités

Membres du jury :

- M. Nadjib SEMMAR Professeur des Universités
- M. Youssef KEBBATI Maître de Conférences
- M. Nuno CERQUEIRA Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 03/12/2025

Éric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Physique Appliquée et Ingénierie Physique**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Youssef KEBBATI

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Nuno CERQUEIRA

Maître de Conférences

Membres du jury :

- M. Nadjib SEMMAR
- Mme Nadia PELLERIN
- M. Romain JOUSSOT

Professeur des Universités
Professeure des Universités
Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 03/12/2025



Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Physique Appliquée et Ingénierie Physique**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Nuno CERQUEIRA Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Nadjib SEMMAR Professeur des Universités

Membres du jury :

- Mme Nadia PELLERIN	Professeure des Universités
- M. Romain JOUSSOT	Maître de Conférences
- M. Youssef KEBBATTI	Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.


Fait à Orléans, le 03/12/2025
Éric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1, D612-33 à D612-36-1 ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **master mention Physique Appliquée et Ingénierie Physique**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Nadjib SEMMAR Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- M. Nuno CERQUEIRA Maître de Conférences

Membres du jury :

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| - M. Jean-Louis ROUET | Professeur des Universités |
| - Mme Nadia PELLERIN | Professeure des Universités |
| - M. Youssef KEBBATI | Maître de Conférences |
| - M. Romain JOUSSOT | Maître de Conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **master mention Physique Appliquée et Ingénierie Physique**, est constitué comme suit :

Président du conseil :

- **M. Nadjib SEMMAR**

Professeur des Universités (GREMI)

Enseignants/chercheurs (Laboratoire):

- M. Nuno CERQUEIRA
- M. Romain JOUSSOT
- M. Youssef KEBBATI
- M. Babacar DIALLO
- Mme Nadia PELLERIN
- M. Jean-Louis ROUET

Maître de Conférences (GREMI)
Maître de Conférences (ICARE)
Maître de Conférences (LPC2E)
Maître de Conférences (CEMHTI)
Professeur des Universités (CEMHTI)
Professeur des Universités (ISTO)

Professionnels :

- M. Yannick ADAM
- M. Camara CHEIKH
- M. Fabrice GILET
- M. Fekher TOUMI
- M. Eric LEPEL
- M. Stéphane LEMIERE
- Mme Élise POULIN-DELORME

Ingénieur THALES
Ingénieur ELVIA PCB
Ingénieur DGA
Responsable Qualité VALEMBAL
Ingénieur VEONEER
Ingénieur ORANO PROJETS
Ingénieure KÖRBER TECHNOLOGIES

Personnel Formation et BIATSS :

- Mme Valérie SCHMITT
- Mme Charlotte LELIEVRE
- Mme Charline MORIN
- M. David BION
- M. Pierre Sylvain ALLAUME
- M. Damien AUDOUX

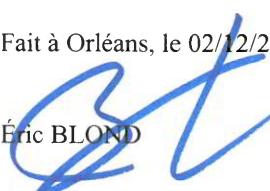
Scolarité Site de Bourges
Formation CFA CVL
Formation CFA CVL
Ingénieur d'Études
Assistant Ingénieur
Assistant Ingénieur

Etudiants :

- Mme Cléa BOTRAS
- Mme Hanaa BLIDI BOUKAMEL
- M. Taha SOUSSI ALAOUI
- M. Aymeric GALILEE
- M. Léopold SWERTVAEGHER

Master 1 EMD FA
Master 1 ICMS FI
Master 1 ICMS FA
Master 2 ICMS FA
Master 2 EMD FA

Fait à Orléans, le 02/12/2025


Éric BLOND